



Quarante-septième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue le mercredi 8 avril 2020 à 17 heures, **exceptionnellement par conférence téléphonique, conformément aux dispositions de l'arrêté #2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et à laquelle ont pris part :**

|   |                           |
|---|---------------------------|
| ASBESTOS                                  | M. Jean Roy, représentant |
| DANVILLE                                  | M. Michel Plourde         |
| SAINT-ADRIEN                              | M. Pierre Therrien        |
| Directeur général et secrétaire-trésorier | M. Frédéric Marcotte      |

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

---

### **MOT DE BIENVENUE**

Le conseiller, M. Jean Roy, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants.

### **2020-04-0279**

#### **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **2020-04-0280**

#### **PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2020**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 11 mars 2020, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 11 mars 2020 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **2020-04-10281**

#### **RATIFICATION – MORATOIRE SUR L'ENSEMBLE DES DOSSIERS ACTIFS À LA MRC**

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle qui affecte présentement les entreprises de la MRC des Sources, suite aux mesures imposées par le gouvernement du Québec pour contrer la crise du Covid-19;

CONSIDÉRANT que ces dernières ont besoin de toutes les liquidités possibles afin d'y faire face;

CONSIDÉRANT que le 17 mars 2020, le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, a fait parvenir aux membres du comité administratif, par courriel, une proposition à l'effet d'appliquer un moratoire complet (capital et intérêt) sur l'ensemble des dossiers actifs à la MRC (Développement économique des Sources) FLI et FLS pour une durée de 3 mois et de reporter ces sommes dues, à la fin de chaque prêt, prolongeant ainsi ces derniers d'une période de 3 mois supplémentaires à échéance;

CONSIDÉRANT que les élus ont appuyé cette proposition de moratoire complet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE les membres du comité administratif de la MRC des Sources ratifient la décision d'appliquer un moratoire complet (capital et intérêt) sur l'ensemble des dossiers actifs à la MRC (Développement économique des Sources) FLI et FLS pour une durée de 3 mois et de reporter ces sommes dues, à la fin de chaque prêt, prolongeant ainsi ces derniers d'une période de 3 mois supplémentaires à échéance.

Adoptée.

**2020-04-10282**  
**POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

Le préfet de la MRC des Sources, M. Hugues Grimard, présente les modifications apportées à la politique d'investissement. Il mentionne l'importance de ne pas substituer tout fonds ou programme gouvernemental. Il faut s'assurer de la perspective de vie de moyen et long terme des entreprises soutenues. Aussi, il mentionne que chaque entreprise a la responsabilité d'assurer son propre sauvetage en cette période de crise. La MRC est consciente que ce fonds ne pourra pas sauver toutes les entreprises.

**2020-04-10282**  
**POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

CONSIDÉRANT que des modifications de la politique d'investissement sont nécessaires due à la situation problématique de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la politique d'investissement a été présentée, le 8 avril 2020, aux membres du comité de développement de la MRC des Sources et qu'ils sont en faveur des modifications apportées;

CONSÉDÉRANT que les modifications apportées à la politique d'investissement visent à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités allant jusqu'à un montant maximal de 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les membres du Comité administratif de la MRC des Sources adoptent les modifications apportées à la Politique d'investissement.

Adoptée.

**2020-04-10283**  
**MODÈLE DE GOUVERNANCE**

CONSIDÉRANT la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec le 14 mars 2020 et de la mise en place des mesures par le gouvernement afin de protéger la santé de la population;

CONSIDÉRANT les mesures de soutiens aux travailleurs et entreprises afin de permettre à tous de traverser cette période de crise sanitaire avec ses impacts sur l'économie;

CONSIDÉRANT les mesures annoncées par le gouvernement du Québec le 3 avril 2020 afin d'aider les petites et moyennes entreprises du Québec visant notamment les petites entreprises ayant des besoins en liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a confié aux MRC et territoires équivalents ce nouveau fonds d'urgence ainsi que sa gestion;

CONSIDÉRANT que les nouvelles mesures mises en place par le gouvernement du Québec amènent conséquemment la MRC des Sources à revoir son modèle de gouvernance quant à son service de développement économique;

CONSIDÉRANT que le nouveau modèle de gouvernance du service de développement économique de la MRC des Sources comprend l'ajout aux politiques actuelles, une politique d'investissement du Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'un processus de cheminement des demandes à ce dit fonds;

CONSIDÉRANT que le nouveau modèle de gouvernance a été présenté, le 8 avril 2020, aux membres du comité de développement de la MRC des Sources et qu'ils sont en faveur des modifications apportées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE les membres du Comité administratif de la MRC des Sources adoptent les modifications apportées au modèle de gouvernance du service de développement économique ainsi que la politique du Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

Adoptée.

**VARIA**

Aucun sujet.

**2020-04-10284**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Pierre Therrien propose la levée de la séance à 17h16.

Adoptée à l'unanimité.

---

Hugues Grimard  
Préfet

---

Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier